

leurs droits sur les églises, les immeubles et les revenus qui leur sont propres.”

Le vicaire de Mgr Hassoun à Constantinople ayant été alors remplacé par l'évêque d'Angora, Mgr Arakial, qui intima aux dissidents l'ordre de se soumettre dans un délai donné, ceux-ci résistèrent et invoquèrent la protection du sultan. L'évêque les interdit. Les prêtres dissidents continuèrent à dire la messe et à administrer les sacrements, ce qui les fit tomber sous le coup de l'excommunication.

Alors le Saint-Père envoya à Constantinople Mgr Pluyn, archevêque de Tyane, en qualité de délégué apostolique, avec des instructions très-fermes, en forme de Lettre apostolique, datée du 22 février. Dans cette lettre, Pie IX, après avoir fait l'historique du schisme, donne ses instructions, qui établissent les vraies règles de la discipline et de l'obéissance due au Saint-Siège, et, dit-il à la fin : “ Nous commandons sévèrement que
 “ ces instructions soient observées par tous ceux qu'elles regardent, et
 “ nous vous mandons afin que, selon le pouvoir et le droit de votre charge,
 “ vous tâchiez de les faire absolument observer. Enfin, que les laïques
 “ restent dans leur devoir et ne se mêlent en aucune manière des affaires
 “ ecclésiastiques. Leur devoir dans l'Eglise, c'est d'être instruits, et non
 “ d'enseigner, d'être dirigés et non de diriger, et rien ne fut jamais plus
 “ nuisible pour l'Eglise de Dieu, et par conséquent rien de plus condamné
 “ par les saints Pères et par les Conciles même œcuméniques, que l'im-
 “ mixtion des laïques dans les affaires ecclésiastiques et que leurs préten-
 “ tions à s'emparer de l'ordre ecclésiastique. Voilà, vénérable Frère, ce
 “ que nous avons jugé nécessaire de vous signifier et de vous mander.”

Mgr Pluyn, arrivé à Constantinople vers le milieu du mois de mars, fit aussitôt connaître les instructions qu'il avait reçues, et accorda aux dissidents un certain délai pour rentrer dans le devoir. Sur leur refus de se soumettre à l'autorité du Saint-Siège et de leur patriarche légitime, il a publié, le 30 mars, un mandement qui a nominalemeut frappé des censures ecclésiastiques un certain nombre de prêtres, d'Antonins et de Mékitaristes vénitiens persistant, malgré les censures précédentes, à célébrer la messe et à administrer les sacrements.

On peut croire que les dissidents se seraient soumis s'ils n'avaient pas été soutenus et encouragés par la diplomatie. Le gouvernement ottoman penchait à les abandonner : pressé par la Russie, il a changé de conduite, et a fini par leur accorder une partie de ce qu'ils réclamaient, après avoir officieusement envoyé à Rome Rustem-Bey, son ministre plénipotentiaire à Florence. Rustem-Bey a pu se convaincre que le Saint-Siège ne ferait pas, dans cette circonstance, des concessions qui seraient un abandon de ses droits et de la justice. La Russie, en soutenant les révoltés, ne faisait que suivre sa politique, qui consiste à affaiblir autant qu'elle peut le catholicisme en Turquie.